

REUNION DU COMITE DU SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS

DELIBERATION 1

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi douze mars à dix heures, le Comité du Syndicat Territoire d'Energie Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, Président.

Etaient présents :

MM. Jean-Guy DUPUY, Eric ARIES, Alain BACQUÉ, Philippe BARON, Julien BELMONTE, Isabelle BLANCHARD, Bruno BLONDEAU, Jean-Claude BOUSQUET, Michel BURGAN, Christian CABOS, Christian CARDONA, Henri CHAVAROT, Cyril COTONAT, Marceau DORBES, Jean DUCÉRE, Jean DUCLAVÉ, Philippe DUFOUR, Roland DUPOUTS, Joël DURREY, Paul ESQUIRO, Jean FALCO, Gérard GOURGUES, Pierre LACOMME, Philippe LALANNE, Jean-Claude LE MAIRE, Max LÉZIAN, Roland MARAGNON, Michel NOVARINI, Anne-Aymone PEYRUSSE, Christiane PIETERS, Jean-Jacques SAGANSAN, Francis SEYNAEVE, Michel SORIANO, Henri SOUMEILLAN, Philippe TERRAIL, Véronique THIEUX-LOUIT

Absents et excusés :

MM. BLAYA Bruno, Anne-Sophie DERENS, Henri DIEDERICH, Guy FORMENT, Patrick GIACOSA, Muriel LARRIEU, Christophe LOIZON, Antoine MENDES, Béatrice NARRAN, Michel ZAGO

Absents ayant donné pouvoir :

M. PASQUALINI Jean-Claude : pouvoir à M. BELMONTE Julien

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025 –

Monsieur le Président du Syndicat Territoire d'Energie Gers fait un état de l'exécution du budget du Syndicat Territoire d'Energie Gers durant l'exercice 2024 ; il s'établit comme suit :

• Dépenses totales réalisées	22 390 943,42 €
• Dépenses de fonctionnement	3 824 202,84 €
dont dépenses réelles	2 080 933,27 €
dont opérations d'ordre (amortissements)	1 743 269,57 €
• Dépenses d'investissement	18 566 740,58 €
dont travaux d'électrification rurale	9 735 805,76 €
dont travaux d'éclairage public	6 557 697,57 €
dont subventions d'équipement pour les travaux d'éclairage public	1 520 548,52 €
dont travaux téléphoniques	185 640,65 €
dont opérations d'ordre	460 337,34 €

dont autres dépenses d'investissement	44 691,51 €
dont travaux de rénovation au 2 Place du Foirail 32000 AUCH	62 019,23
• Recettes totales réalisées	22 137 420,85 €
▪ Recettes de fonctionnement	11 276 977,11 €
▪ Recettes d'investissement	10 860 443,74 €
• Affectation du résultat 2023	9 272 886,83 €
• Restes à réaliser de l'exercice 2024	6 910 550,15 €

L'évolution des dépenses du Syndicat Territoire d'Energie Gers depuis 2016 s'établit comme dans le tableau ci-après.

Monsieur le Président propose pour 2025 d'ouvrir des crédits dans la continuité de l'exercice 2024.

Le Comité accepte cette proposition.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président du Syndicat,

Jean-Guy DUPUY



EVOLUTION DES DEPENSES DU STEG DE 2016 A 2024

	Exécution en 2016	Exécution en 2017	Exécution en 2018	Exécution en 2019	Exécution en 2020	Exécution en 2021	Exécution en 2022	Exécution en 2023	Exécution en 2024
Total investissement	17 444 643,60 €	17 715 356,11 €	22 045 507,82 €	17 579 056,85 €	17 525 179,77 €	14 357 194,32 €	14 860 826,36 €	21 039 533,38 €	18 566 740,58 €
Electrification Rurale	12 803 524,27 €	11 093 721,73 €	10 823 281,92 €	11 078 240,42 €	11 580 283,32 €	10 772 072,92 €	11 074 791,14 €	12 464 386,23 €	9 735 805,76 €
Eclairage Public	3 373 938,05 €	3 143 053,83 €	7 453 857,66 €	3 653 529,93 €	3 038 460,15 €	2 677 176,05 €	2 800 600,38 €	5 956 199,65 €	6 557 697,57 €
Autres dépenses d'investissement	1 267 181,28 €	3 478 580,55 €	3 768 368,24 €	2 847 286,50 €	2 906 436,30 €	907 945,35 €	985 434,84 €	2 618 947,50 €	2 273 237,25 €
Total fonctionnement	2 419 449,99 €	2 145 379,47 €	2 303 472,62 €	2 721 246,78 €	2 817 426,84 €	5 532 207,30 €	3 534 849,44 €	3 821 766,09 €	3 824 202,84 €
Total des dépenses de l'exercice	19 864 093,59 €	19 860 735,58 €	24 348 980,44 €	20 300 303,63 €	20 342 606,61 €	19 889 401,62 €	18 395 675,80 €	24 861 299,47 €	22 390 943,42 €

(1) "Les autres dépenses d'investissement" en 2024 se décomposent comme suit :

Subvention d'équipement pour les travaux d'éclairage public	1 520 548,52 €
Travaux téléphoniques	185 640,65 €
Opération d'ordre	460 337,34 €
Autre (dépenses d'investissement liées au fonctionnement du STEG)	44 691,51 €
Travaux de rénovation au 2 Place du Foirail 32000 AUCH	62 019,23 €

REUNION DU COMITE DU SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIES DU GERS

DELIBERATION 2

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi douze mars à dix heures, le Comité du Syndicat Territoire d'Energie Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, Président.

Etaient présents :

MM. Jean-Guy DUPUY, Eric ARIES, Alain BACQUÉ, Philippe BARON, Julien BELMONTE, Isabelle BLANCHARD, Bruno BLONDEAU, Jean-Claude BOUSQUET, Michel BURGAN, Christian CABOS, Christian CARDONA, Henri CHAVAROT, Cyril COTONAT, Marceau DORBES, Jean DUCÉRÉ, Jean DUCLAVÉ, Philippe DUFOUR, Roland DUPOUTS, Joël DURREY, Paul ESQUIRO, Jean FALCO, Gérard GOURGUES, Pierre LACOMME, Philippe LALANNE, Jean-Claude LE MAIRE, Max LÉZIAN, Roland MARAGNON, Michel NOVARINI, Anne-Aymone PEYRUSSE, Christiane PIETERS, Jean-Jacques SAGANSAN, Francis SEYNAEVE, Michel SORIANO, Henri SOUMEILLAN, Philippe TERRAIL, Véronique THIEUX-LOUIT

Absents et excusés :

MM. BLAYA Bruno, Anne-Sophie DERENS, Henri DIEDERICH, Guy FORMENT, Patrick GIACOSA, Muriel LARRIEU, Christophe LOIZON, Antoine MENDES, Béatrice NARRAN, Michel ZAGO

Absents ayant donné pouvoir :

M. PASQUALINI Jean-Claude : pouvoir à M. BELMONTE Julien

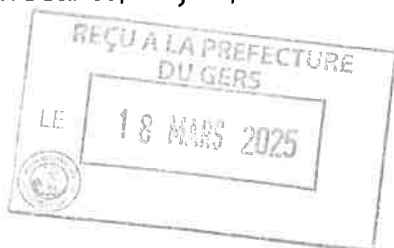
ETUDE D'IMPACT PLURIANNUEL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT LIEES AUX OPERATIONS EXCEPTIONNELLES D'INVESTISSEMENT –

Vu le décret n°2016-892 du 30 juin 2016 relatif à la définition de seuils d'opérations exceptionnelles d'investissement prévues par l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Conformément au débat d'orientation budgétaire adopté le 12 mars 2025 le montant des dépenses d'investissement du Syndicat Territoire d'Energie Gers pour l'exercice 2025 est estimé à environ 20 000 000 d'euros, hors dépenses de versement de subvention et hors opérations d'ordre.

Le montant des dépenses de fonctionnement du Syndicat Territoire d'Energie Gers est estimé à environ 4 000 000 d'euros, pour l'exercice 2025, conformément au débat d'orientation budgétaire.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus,



Le Président du Syndicat,

A handwritten signature in black ink, written over a circular stamp. The signature is "Jean-Guy DUPUY". The stamp behind it is partially visible and contains the text "Syndicat Territoire d'Énergie Gers".

Jean-Guy DUPUY

REUNION DU COMITE DU SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS

DELIBERATION 3

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi douze mars à dix heures, le Comité du Syndicat Territoire d'Energie Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, Président.

Etaient présents :

MM. Jean-Guy DUPUY, Eric ARIES, Alain BACQUÉ, Philippe BARON, Julien BELMONTE, Isabelle BLANCHARD, Bruno BLONDEAU, Jean-Claude BOUSQUET, Michel BURGAN, Christian CABOS, Christian CARDONA, Henri CHAVAROT, Cyril COTONAT, Marceau DORBES, Jean DUCÉRÉ, Jean DUCLAVÉ, Philippe DUFOUR, Roland DUPOUTS, Joël DURREY, Paul ESQUIRO, Jean FALCO, Gérard GOURGUES, Pierre LACOMME, Philippe LALANNE, Jean-Claude LE MAIRE, Max LÉZIAN, Roland MARAGNON, Michel NOVARINI, Anne-Aymone PEYRUSSE, Christiane PIETERS, Jean-Jacques SAGANSAN, Francis SEYNAEVE, Michel SORIANO, Henri SOUMEILLAN, Philippe TERRAIL, Véronique THIEUX-LOUIT

Absents et excusés :

MM. BLAYA Bruno, Anne-Sophie DERENS, Henri DIEDERICH, Guy FORMENT, Patrick GIACOSA, Muriel LARRIEU, Christophe LOIZON, Antoine MENDES, Béatrice NARRAN, Michel ZAGO

Absents ayant donné pouvoir :

M. PASQUALINI Jean-Claude : pouvoir à M. BELMONTE Julien

FONDS SOLIDARITE LOGEMENT 2025 –

Monsieur le Président rappelle que par délibération en date du 10 octobre 2001, le Comité du Syndicat Territoire d'Energie Gers a décidé d'adhérer au « Fonds Solidarité Energie ».

Ce fonds, qui a pour mission de venir en aide aux plus démunis pour les impayés des factures d'électricité, est devenu depuis le Fonds Solidarité Logement.

Ce Fonds est alimenté par des organismes d'Etat, les fournisseurs d'Energies, le Conseil Départemental du Gers et des Collectivités Locales.

A compter du 1^{er} janvier 2020, nous avons constaté un transfert de la gestion administrative et comptable du Fonds Solidarité Logement (FSL) au Département.

La participation du Syndicat Territoire d'Energie Gers à ce fonds est de 27 000 euros.

Monsieur le Président propose pour 2025 de reconduire la participation à hauteur de 27 000 euros.

Après échanges de vues et vote à l'unanimité, le Comité accepte cette proposition et autorise Monsieur le Président à budgétiser cette somme et à la verser sur le compte qui lui est affecté par l'organisme en charge de la gestion de ce fonds.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.



Le Président du Syndicat,

Jean-Guy DUPUY

REUNION DU COMITE

DU SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS

DELIBERATION 4

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi douze mars à dix heures, le Comité du Syndicat Territoire d'Energie Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, Président.

Etaient présents :

MM. Jean-Guy DUPUY, Eric ARIES, Alain BACQUÉ, Philippe BARON, Julien BELMONTE, Isabelle BLANCHARD, Bruno BLONDEAU, Jean-Claude BOUSQUET, Michel BURGAN, Christian CABOS, Christian CARDONA, Henri CHAVAROT, Cyril COTONAT, Marceau DORBES, Jean DUCÉRÉ, Jean DUCLAVÉ, Philippe DUFOUR, Roland DUPOUTS, Joël DURREY, Paul ESQUIRO, Jean FALCO, Gérard GOURGUES, Pierre LACOMME, Philippe LALANNE, Jean-Claude LE MAIRE, Max LÉZIAN, Roland MARAGNON, Michel NOVARINI, Anne-Aymone PEYRUSSE, Christiane PIETERS, Jean-Jacques SAGANSAN, Francis SEYNAEVE, Michel SORIANO, Henri SOUMEILLAN, Philippe TERRAIL, Véronique THIEUX-LOUIT

Madame Christiane PIETERS quitte la salle pour les débats et le vote relatifs à cette délibération.

Absents et excusés :

MM. BLAYA Bruno, Anne-Sophie DERENS, Henri DIEDERICH, Guy FORMENT, Patrick GIACOSA, Muriel LARRIEU, Christophe LOIZON, Antoine MENDES, Béatrice NARRAN, Michel ZAGO

Absents ayant donné pouvoir :

M. PASQUALINI Jean-Claude : pouvoir à M. BELMONTE Julien

ACHAT DU 4^{ème} ETAGE DU 6 PLACE DE L'ANCIEN FOIRAIL -

Monsieur le Président de Territoire d'Energie Gers expose au Comité syndical qu'il est rentré en discussion avec le propriétaire du 4^{ème} étage au 6 Place de l'Ancien Foirail à Auch pour l'acquisition du local. La nature du bien est qualifiée de bureau. Les locaux à usage de bureaux sont déclarés au cadastre pour 150 m² de surface utile. Ils sont composés d'une entrée avec un espace accueil, puis des couloirs desservant sept bureaux, une salle de réunion, deux WC indépendants, une salle d'eau, une petite cuisine, un débarras et une chaufferie. Les locaux sont en bon état d'entretien mais seuls les bureaux côté Place de l'Ancien Foirail profitent d'aménagements plus récents. Des travaux de rafraîchissements pourraient être envisagés.

L'évaluation du service des domaines de la Direction Générale des finances publiques en date du 19 décembre 2024 donne une valeur vénale du bien de 178 000 euros hors taxe et hors droit. Cette valeur est assortie d'une marge d'appréciation de 10%.

Cette offre est valable pour une durée de 24 mois.

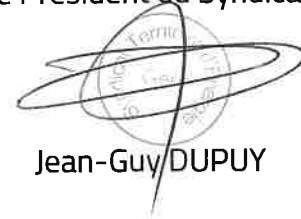
Au regard de ce qui vient de vous être présenté, Monsieur le Président propose au Comité syndical d'acquérir ce bien pour un montant de cent soixante-dix mille euros TTC et hors droit.

Après débat et vote à l'unanimité, le Comité syndical décide d'autoriser le Président à acquérir le bien immobilier situé au 4^{ème} du 6 Place de l'Ancien Foirail pour un montant de cent soixante-dix mille euros TTC et hors droit.

Après en avoir délibéré le Comité accepte cette proposition.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président du Syndicat,



Jean-Guy DUPUY



REUNION DU COMITE DU SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS

DELIBERATION 5

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi douze mars à dix heures, le Comité du Syndicat Territoire d'Energie Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, Président.

Etaient présents :

MM. Jean-Guy DUPUY, Eric ARIES, Alain BACQUÉ, Philippe BARON, Julien BELMONTE, Isabelle BLANCHARD, Bruno BLONDEAU, Jean-Claude BOUSQUET, Michel BURGAN, Christian CABOS, Christian CARDONA, Henri CHAVAROT, Cyril COTONAT, Marceau DORBES, Jean DUCÉRÉ, Jean DUCLAVÉ, Philippe DUFOUR, Roland DUPOUTS, Joël DURREY, Paul ESQUIRO, Jean FALCO, Gérard GOURGUES, Pierre LACOMME, Philippe LALANNE, Jean-Claude LE MAIRE, Max LÉZIAN, Roland MARAGNON, Michel NOVARINI, Anne-Aymone PEYRUSSE, Christiane PIETERS, Jean-Jacques SAGANSAN, Francis SEYNAEVE, Michel SORIANO, Henri SOUMEILLAN, Philippe TERRAIL, Véronique THIEUX-LOUIT

Absents et excusés :

MM. BLAYA Bruno, Anne-Sophie DERENS, Henri DIEDERICH, Guy FORMENT, Patrick GIACOSA, Muriel LARRIEU, Christophe LOIZON, Antoine MENDES, Béatrice NARRAN, Michel ZAGO

Absents ayant donné pouvoir :

M. PASQUALINI Jean-Claude : pouvoir à M. BELMONTE Julien

MOTION SUR LA REFORME DU FINANCEMENT DES TRAVAUX ELECTRIQUES DANS LES TERRITOIRES RURAUX -

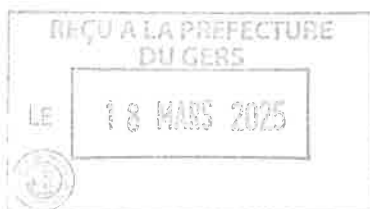
Monsieur le Président de Territoire d'Energie Gers informe les membres du Comité syndical qu'une réunion s'est tenue le 13 février 2025 entre les treize syndicats départementaux d'énergie de la Région Occitanie au sujet de la réforme portant sur le financement du fonds d'amortissement des charges d'électrification, prévue dans le projet de loi de finance (PLF) pour 2025.

Il est ressorti de ces échanges l'adoption d'une motion par l'entente Territoire d'Energie Occitanie, dont il est fait lecture au Comité syndical.

Monsieur le Président de Territoire d'Energie Gers propose au Comité syndical de reprendre cette motion et de l'adopter pour alerter les pouvoirs publics sur les aspects pervers de cette réforme et pour revoir celle-ci.

Après débat et vote à l'unanimité, le Comité syndical adopte la motion annexée à cette délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.



Le Président du Syndicat,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Jean-Guy Dupuy', written over a circular stamp that is partially obscured by the signature. The signature is written in a cursive style.

Jean-Guy DUPUY

REUNION DU COMITE

DU SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS

DELIBERATION 6

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi douze mars à dix heures, le Comité du Syndicat Territoire d'Energie Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, Président.

Etaient présents :

MM. Jean-Guy DUPUY, Eric ARIES, Alain BACQUÉ, Philippe BARON, Julien BELMONTE, Isabelle BLANCHARD, Bruno BLONDEAU, Jean-Claude BOUSQUET, Michel BURGAN, Christian CABOS, Christian CARDONA, Henri CHAVAROT, Cyril COTONAT, Marceau DORBES, Jean DUCÉRÉ, Jean DUCLAVÉ, Philippe DUFOUR, Roland DUPOUTS, Joël DURREY, Paul ESQUIRO, Jean FALCO, Gérard GOURGUES, Pierre LACOMME, Philippe LALANNE, Jean-Claude LE MAIRE, Max LÉZIAN, Roland MARAGNON, Michel NOVARINI, Anne-Aymone PEYRUSSE, Christiane PIETERS, Jean-Jacques SAGANSAN, Francis SEYNAEVE, Michel SORIANO, Henri SOUMEILLAN, Philippe TERRAIL, Véronique THIEUX-LOUIT

Absents et excusés :

MM. BLAYA Bruno, Anne-Sophie DERENS, Henri DIEDERICH, Guy FORMENT, Patrick GIACOSA, Muriel LARRIEU, Christophe LOIZON, Antoine MENDES, Béatrice NARRAN, Michel ZAGO

Absents ayant donné pouvoir :

M. PASQUALINI Jean-Claude : pouvoir à M. BELMONTE Julien

POINT SUR LE PROGRAMME - ARTICLE 8 - DU CAHIER DES CHARGES DE CONCESSION POUR LA DISTRIBUTION D'ELECTRICITE –

Vu la convention intitulée « convention particulière 2021-2023 » pour l'application de l'article 8 du Cahier des Charges de Concession déposée le 07/02/2020 au contrôle de légalité ;

Monsieur le Président du Syndicat Territoire d'Energie Gers (TE32) rappelle que le dispositif de financement de l'article 8 du Cahier des Charges de Concession a été décliné dans une convention d'une durée de cinq ans renouvelable une fois (pour une période identique) et porte le montant de l'enveloppe à 330 000 euros par an.

Elle permet ainsi de financer un programme de 825 000 euros HT par an pour répondre à des projets d'enfouissement des réseaux électriques non financés par le Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification.

Les Services d'ENEDIS ont créé un Comité de pilotage avec les représentants du Territoire d'Energie Gers pour s'assurer du respect des termes de la convention et pour optimiser la consommation des crédits.

D'autre part, compte tenu que de nombreux dossiers souffrent des aléas des études et de travaux, il convient d'engager un nombre important de dossiers de construction pour s'assurer d'un volume nécessaire à la consommation des crédits. C'est ainsi qu'il avait été proposé une programmation sur deux ans pour garantir un volume à traiter satisfaisant sur l'exercice 2023. Ce fut un succès puisque la totalité de l'enveloppe a bien été consommée. Cette disposition avait été reconduite en 2024. Il est proposé de la reconduire en 2025.


Il est donc proposé cette année au Comité syndical de valider la trajectoire traduite dans le tableau joint à cette délibération, qui évalue une cible de recettes pour l'année 2025 et qui ouvre un volume d'étude pour préparer les exercices 2026 et suivant.

Après vote et débat à l'unanimité, le Comité du Syndicat Territoire d'Énergie Gers décide :

- De valider le tableau annexé à la présente délibération au niveau de la liste des communes et au niveau des montants estimés.
- D'autoriser Monsieur le Président à exécuter ces travaux dans le respect de l'enveloppe budgétaire qui sera votée par le Comité Syndical lors du vote du budget.

Fait valoir en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président du Syndicat,



Jean-Guy DUPUY



REUNION DU COMITE DU SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS

DELIBERATION 7

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi douze mars à dix heures, le Comité du Syndicat Territoire d'Energie Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, Président.

Etaient présents :

MM. Jean-Guy DUPUY, Eric ARIES, Alain BACQUÉ, Philippe BARON, Julien BELMONTE, Isabelle BLANCHARD, Bruno BLONDEAU, Jean-Claude BOUSQUET, Michel BURGAN, Christian CABOS, Christian CARDONA, Henri CHAVAROT, Cyril COTONAT, Marceau DORBES, Jean DUCÉRE, Jean DUCLAVÉ, Philippe DUFOUR, Roland DUPOUTS, Joël DURREY, Paul ESQUIRO, Jean FALCO, Gérard GOURGUES, Pierre LACOMME, Philippe LALANNE, Jean-Claude LE MAIRE, Max LÉZIAN, Roland MARAGNON, Michel NOVARINI, Anne-Aymone PEYRUSSE, Christiane PIETERS, Jean-Jacques SAGANSAN, Francis SEYNAEVE, Michel SORIANO, Henri SOUMEILLAN, Philippe TERRAIL, Véronique THIEUX-LOUIT

Absents et excusés :

MM. BLAYA Bruno, Anne-Sophie DERENS, Henri DIEDERICH, Guy FORMENT, Patrick GIACOSA, Muriel LARRIEU, Christophe LOIZON, Antoine MENDES, Béatrice NARRAN, Michel ZAGO

Absents ayant donné pouvoir :

M. PASQUALINI Jean-Claude : pouvoir à M. BELMONTE Julien

PROGRAMME D'ELECTRIFICATION SUR FONDS PROPRES SUR LE RESEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE NON PRIS EN COMPTE DANS LES PROGRAMMES DU FACE – TRANCHE M – 2025-2026 –

Vu la délibération du mardi 13 avril 2021 sur l'augmentation de l'enveloppe de travaux sur fonds propres ;
Monsieur le Président propose au Comité la programmation 2025-2026 conformément au tableau annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide :

- D'adopter le programme d'électrification sur fonds propres 2025-2026 pour un montant de 768 500 euros HT en 2025 et 866 000 euros HT en 2026 suivant le tableau ci-annexé ;
- D'autoriser les services du Syndicat Territoire d'Energie Gers à muter des sommes d'une opération à l'autre en restant dans l'enveloppe impartie.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus,



Le Président du Syndicat,

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Jean-Guy DUPUY". The signature is written over a circular stamp that contains the text "Syndicat Territoire d'Énergie Gers".

Jean-Guy DUPUY

REUNION DU COMITE DU SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS

DELIBERATION 8

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi douze mars à dix heures, le Comité du Syndicat Territoire d'Energie Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, Président.

Etaient présents :

MM. Jean-Guy DUPUY, Eric ARIES, Alain BACQUÉ, Philippe BARON, Julien BELMONTE, Isabelle BLANCHARD, Bruno BLONDEAU, Jean-Claude BOUSQUET, Michel BURGAN, Christian CABOS, Christian CARDONA, Henri CHAVAROT, Cyril COTONAT, Marceau DORBES, Jean DUCÉRE, Jean DUCLAVÉ, Philippe DUFOUR, Roland DUPOUTS, Joël DURREY, Paul ESQUIRO, Jean FALCO, Gérard GOURGUES, Pierre LACOMME, Philippe LALANNE, Jean-Claude LE MAIRE, Max LÉZIAN, Roland MARAGNON, Michel NOVARINI, Anne-Aymone PEYRUSSE, Christiane PIETERS, Jean-Jacques SAGANSAN, Francis SEYNAEVE, Michel SORIANO, Henri SOUMEILLAN, Philippe TERRAIL, Véronique THIEUX-LOUIT

Absents et excusés :

MM. BLAYA Bruno, Anne-Sophie DERENS, Henri DIEDERICH, Guy FORMENT, Patrick GIACOSA, Muriel LARRIEU, Christophe LOIZON, Antoine MENDES, Béatrice NARRAN, Michel ZAGO

Absents ayant donné pouvoir :

M. PASQUALINI Jean-Claude : pouvoir à M. BELMONTE Julien

RATTACHEMENT D'OUVRAGE DE DISTRIBUTION GAZ DANS UN PERIMETRE DE BIENS CONCEDES –

VU l'Article L111-97 du code de l'énergie prévoyant un choix d'accès aux ouvrages de transport et de distribution du gaz

VU l'Article L 453-10 du code de l'énergie qualifiant un réseau de distribution de gaz naturel

VU l'Article L 432-8, 8^{ième} du code de l'énergie favorisant l'insertion des énergies renouvelables.

VU le cahier des charges de Concession de la distribution de gaz signé avec GRDF, reçu en Préfecture le 12 juillet 2002,

VU le cahier des charges de Concession de la distribution de gaz signé avec Gascogne Energie Service reçu en Préfecture le 7 janvier 2015

Monsieur le Président explique au Comité syndical qu'en l'absence d'un service public de distribution de gaz et de consommation sur le territoire d'une commune, l'autorité concédante et le concessionnaire peuvent conventionner pour inclure les ouvrages de distribution de gaz ainsi construit dans le périmètre d'une concession existante.

Ce conventionnement apporte une garantie sur le suivi de la canalisation gaz au regard des règles de sécurité et pour assurer le bon fonctionnement de celle-ci. Par la même occasion, les ouvrages créés

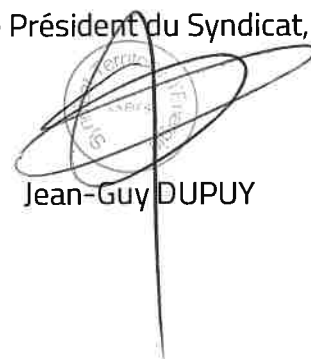
intègrent le patrimoine concédé du Syndicat Territoire d'Energie et sont inscrits à l'inventaire tenu par GRDF ou Gascogne Energie Service au titre du traité de Concession.

Monsieur le Président expose que Territoire d'Energie Gers va être sollicité très prochainement par les gestionnaires de réseau de distribution de gaz du Gers, GRDF et Gascogne Energie Service, pour conventionner sur des canalisations. Elles seront construites sur le territoire de communes où l'on constatera l'absence de service de la distribution de gaz et de consommation et il conviendra de la rattacher dans le périmètre d'une concession existante. Monsieur le Président sollicite le Comité syndical pour l'autoriser à signer ces documents au fil de l'eau. Il est rappelé que ces conventions ne dispensent pas du respect des conditions d'intervention sur le domaine public routier au sens des dispositions du code de la voirie routière et que le gestionnaire de réseau gaz devra solliciter un accord technique auprès des services compétents.

Après débat et vote à l'unanimité, le Comité syndical décide d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions relatives au rattachement d'ouvrages entre le Syndicat Territoire d'Energie Gers et le gestionnaire de réseau qui l'aura sollicité conformément aux dispositions prévues dans le code de l'énergie.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président du Syndicat,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops, is written over a circular stamp. The stamp contains the text 'SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS' around the perimeter and 'JUG' in the center.

Jean-Guy DUPUY



REUNION DU COMITE DU SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS

DELIBERATION 9

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi douze mars à dix heures, le Comité du Syndicat Territoire d'Energie Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, Président.

Etaient présents :

MM. Jean-Guy DUPUY, Eric ARIES, Alain BACQUÉ, Philippe BARON, Julien BELMONTE, Isabelle BLANCHARD, Bruno BLONDEAU, Jean-Claude BOUSQUET, Michel BURGAN, Christian CABOS, Christian CARDONA, Henri CHAVAROT, Cyril COTONAT, Marceau DORBES, Jean DUCÉRE, Jean DUCLAVÉ, Philippe DUFOUR, Roland DUPOUTS, Joël DURREY, Paul ESQUIRO, Jean FALCO, Gérard GOURGUES, Pierre LACOMME, Philippe LALANNE, Jean-Claude LE MAIRE, Max LÉZIAN, Roland MARAGNON, Michel NOVARINI, Anne-Aymone PEYRUSSE, Christiane PIETERS, Jean-Jacques SAGANSAN, Francis SEYNAEVE, Michel SORIANO, Henri SOUMEILLAN, Philippe TERRAIL, Véronique THIEUX-LOUIT

Absents et excusés :

MM. BLAYA Bruno, Anne-Sophie DERENS, Henri DIEDERICH, Guy FORMENT, Patrick GIACOSA, Muriel LARRIEU, Christophe LOIZON, Antoine MENDES, Béatrice NARRAN, Michel ZAGO

Absents ayant donné pouvoir :

M. PASQUALINI Jean-Claude : pouvoir à M. BELMONTE Julien

DEUX AVENANTS AU MARCHE 2024 / 001 -

Monsieur le Président de Territoire d'Energie Gers rappelle au Comité syndical que le Groupement des Sociétés BSO et GABRIELLE Fayat a été retenu sur le lot n°8 et le Groupement des Sociétés BOUYGUES Energies Services et ETPM a été retenu sur les lots 1,9 et 10 pour le marché 2024 / 001 des travaux d'électrification rurale et d'éclairage public.

GABRIELLE FAYAT et ETPM, les deux co-traitants n'ont pas fourni dans les actes d'engagement leurs coordonnées bancaires.

Afin de pouvoir les régler directement et à la demande de la Trésorerie Principale d'AUCH-VILLE, il est nécessaire de produire deux avenants dont il est fait lecture.

Monsieur le Président demande au Comité syndical d'approuver les deux avenants et de l'autoriser à les signer.

Après débat et vote à l'unanimité, le Comité syndical décide :

- D'approuver les deux avenants
- D'autoriser Monsieur le Président à les signer

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.



Le Président du Syndicat,

A handwritten signature in black ink, written over a circular stamp. The signature reads 'Jean-Guy DUPUY'. The stamp is partially obscured by the signature.

Jean-Guy DUPUY

REUNION DU COMITE DU SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS

DELIBERATION 10

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi douze mars à dix heures, le Comité du Syndicat Territoire d'Energie Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, Président.

Etaient présents :

MM. Jean-Guy DUPUY, Eric ARIES, Alain BACQUÉ, Philippe BARON, Julien BELMONTE, Isabelle BLANCHARD, Bruno BLONDEAU, Jean-Claude BOUSQUET, Michel BURGAN, Christian CABOS, Christian CARDONA, Henri CHAVAROT, Cyril COTONAT, Marceau DORBES, Jean DUCÉRE, Jean DUCLAVÉ, Philippe DUFOUR, Roland DUPOUTS, Joël DURREY, Paul ESQUIRO, Jean FALCO, Gérard GOURGUES, Pierre LACOMME, Philippe LALANNE, Jean-Claude LE MAIRE, Max LÉZIAN, Roland MARAGNON, Michel NOVARINI, Anne-Aymone PEYRUSSE, Christiane PIETERS, Jean-Jacques SAGANSAN, Francis SEYNAEVE, Michel SORIANO, Henri SOUMEILLAN, Philippe TERRAIL, Véronique THIEUX-LOUIT

Absents et excusés :

MM. BLAYA Bruno, Anne-Sophie DERENS, Henri DIEDERICH, Guy FORMENT, Patrick GIACOSA, Muriel LARRIEU, Christophe LOIZON, Antoine MENDES, Béatrice NARRAN, Michel ZAGO

Absents ayant donné pouvoir :

M. PASQUALINI Jean-Claude : pouvoir à M. BELMONTE Julien

LANCEMENT D'UN MARCHÉ MAPA – ANNEE 2026 (reconductible 1 an) – AUDITS ENERGETIQUES –

Monsieur le Président du SDEG informe le Comité syndical que le marché avec ENERGIO pour les audits énergétiques arrive à son terme en cette fin d'année. Il y a donc lieu de s'interroger sur le lancement d'une procédure pour les années 2026 et 2027 (si reconduction).

Monsieur le Président affirme qu'il est nécessaire de continuer l'effort sur les diagnostics de bâtiments publics afin de donner aux communes ou aux EPCI un outil stratégique qui leur permettra de répondre à leurs obligations conformément au décret tertiaire et de solliciter des aides de l'Etat.

Pour cela il conviendrait de consacrer une enveloppe de 90.000 euros pour traiter jusqu'à une vingtaine de dossiers par an et d'externaliser ainsi les opérations qui représentent des surfaces importantes. Il est rappelé qu'aucune participation ne sera réclamée aux communes ou aux EPCI concernés.

Il est donc proposé au Comité syndical :

- De lancer une procédure de marché public adaptée pour réaliser les audits jusqu'à une vingtaine de bâtiments sur un an.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document en lien avec cette opération.
- De se donner la possibilité de reconduire ce marché sur une période de 1 an.
- De prévoir la budgétisation d'une dépense de 90.000 euros TTC pour l'exercice 2026.

- De solliciter Monsieur le Préfet du Gers pour une éventuelle subvention dans le cadre des multiples programmes à la disposition des collectivités pour faciliter la transition énergétique sur leurs territoires.

Après débat et vote, à l'unanimité, le Comité syndical décide :

- De lancer une procédure de marché public adaptée pour réaliser les audits jusqu'à une vingtaine de bâtiments sur un an.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document en lien avec cette opération.
- De se donner la possibilité de reconduire ce marché sur une période de 1 an.
- De prévoir la budgétisation d'une dépense de 90.000 euros TTC pour l'exercice 2026.
- De solliciter Monsieur le Préfet du Gers pour une éventuelle subvention.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président du Syndicat,

Jean-Guy DUPUY



REUNION DU COMITE DU SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS

DELIBERATION 11

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi douze mars à dix heures, le Comité du Syndicat Territoire d'Energie Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, Président.

Etaient présents :

MM. Jean-Guy DUPUY, Eric ARIES, Alain BACQUÉ, Philippe BARON, Julien BELMONTE, Isabelle BLANCHARD, Bruno BLONDEAU, Jean-Claude BOUSQUET, Michel BURGAN, Christian CABOS, Christian CARDONA, Henri CHAVAROT, Cyril COTONAT, Marceau DORBES, Jean DUCÉRE, Jean DUCLAVÉ, Philippe DUFOUR, Roland DUPOUTS, Joël DURREY, Paul ESQUIRO, Jean FALCO, Gérard GOURGUES, Pierre LACOMME, Philippe LALANNE, Jean-Claude LE MAIRE, Max LÉZIAN, Roland MARAGNON, Michel NOVARINI, Anne-Aymone PEYRUSSE, Christiane PIETERS, Jean-Jacques SAGANSAN, Francis SEYNAEVE, Michel SORIANO, Henri SOUMEILLAN, Philippe TERRAIL, Véronique THIEUX-LOUIT

Absents et excusés :

MM. BLAYA Bruno, Anne-Sophie DERENS, Henri DIEDERICH, Guy FORMENT, Patrick GIACOSA, Muriel LARRIEU, Christophe LOIZON, Antoine MENDES, Béatrice NARRAN, Michel ZAGO

Absents ayant donné pouvoir :

M. PASQUALINI Jean-Claude : pouvoir à M. BELMONTE Julien

DETR – TRAVAUX MAIRIE DE LARRESSINGLE

Monsieur le Président expose au Comité syndical que les travaux de rénovation des illuminations des monuments ne sont pas éligibles au « FONDS VERT ».

Toutefois, ces installations sont énergétivores et peuvent être modernisées avec du LED pour diminuer la facture d'énergie.

C'est pourquoi, il est proposé au Comité syndical de solliciter une subvention de l'Etat dans le cadre de la DETR en inscrivant cette action dans le cadre de la maquette du C2RTE entre l'Etat et le Pays ARMAGNAC.

Les modalités de financement seraient les suivantes :

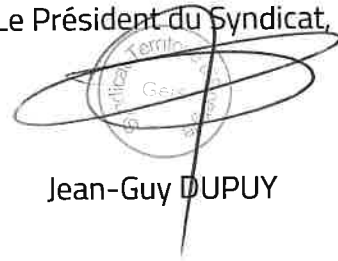
Montant total HT des opérations (3 tranches)	197 000 €
Aide sollicitée de l'ETAT	78 800 €
Participation de la Commune de LARRESSINGLE	59 100 €
Participation du Syndicat Territoire d'Energie Gers	59 100 €

Après débat et vote, à l'unanimité, le Comité Syndical décide :

- D'approuver le projet.
- D'approuver les modalités de financement et de donner l'autorisation d'inscrire au budget ces éléments financiers.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents pour mettre en application cette décision.
- De solliciter Monsieur le Préfet du Gers pour l'obtention de l'Aide présentée dans les modalités financières.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président du Syndicat,

A circular stamp with the text "Territoire de Gers" is partially visible. Overlaid on it is a handwritten signature in black ink, which appears to be "Jean-Guy Dupuy".

Jean-Guy DUPUY



REUNION DU COMITE DU SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS

DELIBERATION 12

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi douze mars à dix heures, le Comité du Syndicat Territoire d'Energie Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, Président.

Etaient présents :

MM. Jean-Guy DUPUY, Eric ARIES, Alain BACQUÉ, Philippe BARON, Julien BELMONTE, Isabelle BLANCHARD, Bruno BLONDEAU, Jean-Claude BOUSQUET, Michel BURGAN, Christian CABOS, Christian CARDONA, Henri CHAVAROT, Cyril COTONAT, Marceau DORBES, Jean DUCÉRÉ, Jean DUCLAVÉ, Philippe DUFOUR, Roland DUPOUTS, Joël DURREY, Paul ESQUIRO, Jean FALCO, Gérard GOURGUES, Pierre LACOMME, Philippe LALANNE, Jean-Claude LE MAIRE, Max LÉZIAN, Roland MARAGNON, Michel NOVARINI, Anne-Aymone PEYRUSSE, Christiane PIETERS, Jean-Jacques SAGANSAN, Francis SEYNAEVE, Michel SORIANO, Henri SOUMEILLAN, Philippe TERRAIL, Véronique THIEUX-LOUIT

Absents et excusés :

MM. BLAYA Bruno, Anne-Sophie DERENS, Henri DIEDERICH, Guy FORMENT, Patrick GIACOSA, Muriel LARRIEU, Christophe LOIZON, Antoine MENDES, Béatrice NARRAN, Michel ZAGO

Absents ayant donné pouvoir :

M. PASQUALINI Jean-Claude : pouvoir à M. BELMONTE Julien

SOLIDARITE AVEC LA POPULATION DE MAYOTTE -

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'Article L1115-1-1 permettant au Syndicat Territoire d'Energie Gers de mener des actions de coopération dans la limite de 1% de ses ressources

VU la situation d'urgence, suite au passage du cyclone CHIDO, sur l'île de Mayotte

L'AMF (Association des Maires de France) et la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) appellent à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte et à rétablir ses services publics. Monsieur le Président propose au Comité syndical de soutenir financièrement l'initiative portée par l'organisation non gouvernementale, « Electriciens sans Frontières » qui a mis en place une opération spécifique pour répondre à la crise.

A l'échelle de la Région d'Occitanie, chaque Syndicat Départemental d'Energie proposera de verser une participation de 3000 euros à l'association avec comme contrepartie un bilan des actions réalisées sur place avec ces fonds.

Ainsi, Monsieur le Président propose au Comité syndical :

- De contribuer à la hauteur de 3000 euros, auprès de l'association Electriciens sans Frontières pour répondre à la crise issue du cyclone CHIDO.
- De l'autoriser à signer tout document en lien avec cette décision.

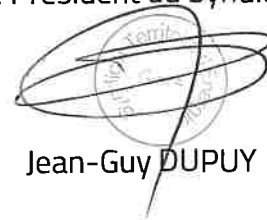
- De demander à l'association de dresser un bilan à postériori de l'utilisation de ces fonds.

Après débat et vote à l'unanimité, les membre du Comité syndical décident :

- De contribuer à la hauteur de 3000 euros auprès de l'association Electriciens sans Frontières
- D'autoriser le Président à signer tout document en lien avec cette décision
- De demander à l'association de dresser à posteriori un bilan de l'utilisation de ces fonds.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président du Syndicat,



Jean-Guy DUPUY



REUNION DU COMITE DU SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS

DELIBERATION 13

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi douze mars à dix heures, le Comité du Syndicat Territoire d'Energie Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, Président.

Etaient présents :

MM. Jean-Guy DUPUY, Eric ARIES, Alain BACQUÉ, Philippe BARON, Julien BELMONTE, Isabelle BLANCHARD, Bruno BLONDEAU, Jean-Claude BOUSQUET, Michel BURGAN, Christian CABOS, Christian CARDONA, Henri CHAVAROT, Cyril COTONAT, Marceau DORBES, Jean DUCÉRÉ, Jean DUCLAVÉ, Philippe DUFOUR, Roland DUPOUTS, Joël DURREY, Paul ESQUIRO, Jean FALCO, Gérard GOURGUES, Pierre LACOMME, Philippe LALANNE, Jean-Claude LE MAIRE, Max LÉZIAN, Roland MARAGNON, Michel NOVARINI, Anne-Aymone PEYRUSSE, Christiane PIETERS, Jean-Jacques SAGANSAN, Francis SEYNAEVE, Michel SORIANO, Henri SOUMEILLAN, Philippe TERRAIL, Véronique THIEUX-LOUIT

Absents et excusés :

MM. BLAYA Bruno, Anne-Sophie DERENS, Henri DIEDERICH, Guy FORMENT, Patrick GIACOSA, Muriel LARRIEU, Christophe LOIZON, Antoine MENDES, Béatrice NARRAN, Michel ZAGO

Absents ayant donné pouvoir :

M. PASQUALINI Jean-Claude : pouvoir à M. BELMONTE Julien

MOTION : DEFENSE DE LA CANDIDATURE DE GOLFECH POUR ACCUEILLIR UN EPR2 -

Monsieur le Président de Territoire d'Energie Gers expose la présente motion au Comité syndical :

Tout un territoire au sens le plus large du terme s'est développé depuis les années 1980-1990 grâce et avec l'énergie nucléaire.

Ce domaine où la technologie est particulièrement forte génère des milliers d'emplois directs et indirects et engendre des centaines de millions d'euros pour l'économie locale et le développement d'un bassin de vie.

Le CNPE (Centre Nucléaire de Production d'Electricité) de Golfech est le seul présent sur le territoire d'Occitanie dont il représente 50% de la consommation. Il irrigue économiquement une zone qui englobe le Nord-Est de notre département.

Les enjeux sont dès lors énormes et les décisions qui seront prises pour pérenniser ou non la production d'électricité nucléaire sur le site de Golfech auront de fait des impacts importants à moyen et long terme.

Des décisions qui auront des répercussions sur l'avenir d'un bassin de vie où s'est développé une tradition d'excellence dans la filière nucléaire, où la réception favorable du projet par la population est une réalité et où il existe une réelle dynamique de l'écosystème complet.

C'est d'ailleurs ce qui explique la mobilisation d'un grand nombre d'élus de l'Occitanie pour défendre la candidature de GOLFECH pour accueillir un EPR2.

Sous réserve de la faisabilité technique et environnementale de ce projet, nous estimons en effet qu'il est de notre responsabilité de nous exprimer publiquement sur notre volonté d'accueillir un tel projet.

Sans négliger les considérations liées à l'indépendance énergétique de notre pays et à la production d'énergie propre pour l'avenir, le projet EPR représente un espoir immense pour notre territoire en termes d'emplois, d'aménagement du territoire, de développement de la filière énergétique et d'investissements nouveaux.

C'est pourquoi, tout en soutenant la nécessité d'un mix énergétique recourant à toutes les formes de production d'énergie durable : biomasse, hydrolien, photovoltaïque...mais aussi l'hydrogène.

Je demande au Comité syndical d'affirmer son soutien à l'implantation de l'EPR2 à Golfech par le vote de cette motion.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré adopte cette motion

Après débat et vote 33 Pour ; 3 votes Contre.

le Comité syndical adopte la motion de soutien à la candidature de Golfech pour accueillir un EPR2.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.



Le Président du Syndicat,

A circular stamp with illegible text is partially visible behind a handwritten signature in black ink. The signature is written over the stamp and extends downwards.

Jean-Guy DUPUY

REUNION DU COMITE DU SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS

DELIBERATION 14

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi douze mars à dix heures, le Comité du Syndicat Territoire d'Energie Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, Président.

Etaient présents :

MM. Jean-Guy DUPUY, Eric ARIES, Alain BACQUÉ, Philippe BARON, Julien BELMONTE, Isabelle BLANCHARD, Bruno BLONDEAU, Jean-Claude BOUSQUET, Michel BURGAN, Christian CABOS, Christian CARDONA, Henri CHAVAROT, Cyril COTONAT, Marceau DORBES, Jean DUCÉRE, Jean DUCLAVÉ, Philippe DUFOUR, Roland DUPOUTS, Joël DURREY, Paul ESQUIRO, Jean FALCO, Gérard GOURGUES, Pierre LACOMME, Philippe LALANNE, Jean-Claude LE MAIRE, Max LÉZIAN, Roland MARAGNON, Michel NOVARINI, Anne-Aymone PEYRUSSE, Christiane PIETERS, Jean-Jacques SAGANSAN, Francis SEYNAEVE, Michel SORIANO, Henri SOUMEILLAN, Philippe TERRAIL, Véronique THIEUX-LOUIT

Absents et excusés :

MM. BLAYA Bruno, Anne-Sophie DERENS, Henri DIEDERICH, Guy FORMENT, Patrick GIACOSA, Muriel LARRIEU, Christophe LOIZON, Antoine MENDES, Béatrice NARRAN, Michel ZAGO

Absents ayant donné pouvoir :

M. PASQUALINI Jean-Claude : pouvoir à M. BELMONTE Julien

MODIFICATION STATUTAIRE SUITE A LA CREATION DE LA COMMUNE NOUVELLE CAP D'ASTARAC -

VU l'Arrêté préfectoral portant création de la commune nouvelle « Cap d'Astarac » en date du 18 décembre 2024

VU l'Arrêté préfectoral portant modification des statuts et changement de dénomination du Syndicat Départemental d'Energies du Gers en Territoire d'Energie Gers

Monsieur le Président de Territoire d'Energie Gers rappelle que la commune de Monbardon appartient conformément à l'Article 5.1 des statuts de Territoire d'Energie Gers au Secteur Intercommunal d'Energie (SIE) des Vallées de la Gimone et de l'Arrats.

Monsieur le Président de Territoire d'Energie Gers rappelle que les communes de Sarcos, Cabas-Loumassès et Saint-Blancard appartiennent conformément à l'Article 5.1 des statuts de Territoire d'Energie Gers au SIE de Masseube.

Or ces quatre communes ont fusionné en une commune nouvelle Cap d'Astarac. Il conviendra donc d'affecter cette commune nouvelle à un Secteur Intercommunal d'Energie dans le cadre d'une réforme statutaire afin de lever toute ambiguïté lors du prochain renouvellement des instances du Syndicat Territoire d'Energie.

Par la même occasion, Monsieur le Président propose d'actualiser l'Article 7 en intégrant les modifications réglementaires sur la fiscalité de l'électricité avec la création de la part communale de l'accise sur l'électricité en lieu et place de la taxe.

Monsieur le Président propose au Comité syndical la réforme statutaire intégrant ces propositions et la soumet au vote.

Après débat et vote à l'unanimité, le Comité syndical décide d'effectuer la modification statutaire comme proposée par Monsieur le Président et annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.



Le Président du Syndicat,

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Jean-Guy Dupuy". The signature is written over a faint circular stamp that is partially obscured by the ink.

Jean-Guy DUPUY